

Compte rendu de la réunion du vendredi 7 mars 2025

La Présidente ouvre la séance à 20h50.

Présents : 8

Absents : Christine Grolier pouvoir donné à Philippe Cavalier

Fabien Fournier

Hervé Boudes

Le secrétaire de séance est Delphine Comayras.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 7 février 2025

2. Subventions aux associations

Association	Montant de la subvention
Amicale sapeur-pompiers	200
ADMR	350
Foot	1 300
Tennis	600
APE école les Hirondelles	400
AJC	900
Club Mont Jupiter	500
Comité des fêtes Marzials	450
Comité des fêtes Montjaux	900
Coopérative scolaire	1 350
La Muze Cœur	300
Total	7250

3. 4 taxes : Vote des taux

Après délibération, le Conseil décide de ne pas augmenter les taxes.

4. SMICA

Le SMICA propose de mettre en place une cellule sur la sécurité et la protection des données personnelles. La cotisation annuelle s'élève à 450 €. Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité.

5. Cantine à 1 €

Une convention doit être signée entre la Municipalité et l'Etat.

Trois tarifs ont été élaborés en fonction du quotient familial.

Les nouveaux tarifs sont pris en compte depuis le 3 mars.

	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
Tranche 1	Entre 0€ et 1 000 €	1 €
Tranche 2	Entre 1 000 € et 5 000 €	3,30 €
Tranche 3	Supérieur à 5 000 €	3,40 €
Adultes		4,29 €

6. SMELS (Syndicat Mixte des Eaux Lévezou Ségala)

- Approbation de la révision des statuts : Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité.
- Approbation de l'extension du périmètre (*adhésion de quatre nouvelles communes : Verrières (12), Viala-du-Tarn (12), Curan (12), Saint-Laurent-de-Lévezou (12)*). Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité.

7. Eglise de Candas

Suite à la visite du campanaire pour entretien, quelques travaux seront nécessaires (consignes paratonnerre, câble alimentation, minuterie antenne FI)

8. Eglise Roquetaillade

L'électrification de la cloche 1 est à revoir.

9. Eclairage public

Dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public, les cellules non déclarées seront probablement remplacées par des éclairages solaires si ces éclairages sont encore utiles. A confirmer s'ils sont programmables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15